

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



# NOUVEAU LYCÉE

## Voies générale et technologique

# LE CONTRÔLE CONTINU



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# COMPOSITION DE LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU



# **COMPOSITION DE LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU (40%)**

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu

- **Livret scolaire** : évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal = **10%**
- **Épreuves communes de contrôle continu** : moyenne des notes obtenues = **30%**
- **Enseignement optionnel de LCA** : les points supérieurs à 10 sont affectés d'un coefficient 3 et s'ajoutent au nombre total de points obtenus au baccalauréat (« *bonus LCA* »).

# ÉVALUATION CHIFFRÉE DE LA NOTE DE BULLETIN SCOLAIRE (10%)

## Une note unique

- Basée sur la moyenne annuelle de tous les enseignements du livret scolaire
- Ne prend pas en compte les notes obtenues au titre des épreuves communes de contrôle continu
- Constituée de la moyenne des moyennes annuelles par discipline
  - en classe de première (coefficients 5)
  - en classe de terminale (coefficients 5)
- Validée lors du dernier conseil de classe de l'année de première et de terminale

## Les enseignements optionnels

- Deux enseignements optionnels maximum sont pris en compte pour l'évaluation.
- Au-delà de deux options suivies, les deux meilleures moyennes sont prises en compte.
- Suite à l'application de cette règle, si la moyenne obtenue à l'option langues et cultures de l'Antiquité n'était pas prise en compte, le bonus éventuel (points de la moyenne au-delà de 10) s'ajoutera toujours au total des points obtenus par le candidat.

# ÉVALUATION CHIFFRÉE DE LA NOTE BULLETIN SCOLAIRE (10%)

## Sections linguistiques SELO et disciplines non linguistiques DNL

- Evaluations prises en compte dans le calcul de la note de livret quel que soit le nombre d'options suivies – hors note de contrôle continu obtenue à l'épreuve orale spécifique.
- Evaluations prises en compte pour l'année suivie (1<sup>ère</sup> et/ou terminale)
- Donnent lieu à une indication SELO ou DNL sur le diplôme si elles sont suivies sur les 2 années

## Situations particulières

- En cas d'absence d'évaluation chiffrée annuelle justifiée par le statut ou la scolarité de l'élève et
- Après autorisation du recteur d'académie,
  - La note est composée de la moyenne des autres notes obtenues.

# **COMPOSITION DE LA NOTE FINALE D'ÉPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU (30%)**

## **■ Enseignements concernés :**

- Histoire géographie
- Langue vivante A et B
- Enseignement scientifique (voie G) et mathématiques (voie T)
- EPS (en CCF)
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en première

## **■ Composition de la note des épreuves communes de contrôle continu (30%) :**

- Pour chacun des enseignements, moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes, quel que soit leur nombre
- Moyenne de tous les enseignements à part égale = note globale des épreuves de contrôle continu



# EPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU



# LISTE DES EPREUVES

Contrôle continu	Voie générale	Voie technologique
<b>Classe de première 1<sup>ère</sup> série d'épreuves 2<sup>e</sup> trimestre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ LVA</li><li>▪ LVB</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ LVA</li><li>▪ LVB</li><li>▪ Mathématiques</li></ul>
<b>Classe de première 2<sup>e</sup> série d'épreuves 3<sup>e</sup> trimestre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ LVA</li><li>▪ LVB</li><li>▪ Enseignement scientifique</li><li>▪ Enseignement de spécialité de 1<sup>ère</sup></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ LVA</li><li>▪ LVB</li><li>▪ Mathématiques</li><li>▪ Enseignement de spécialité de 1<sup>ère</sup></li></ul>
<b>Classe de terminale 3<sup>e</sup> série d'épreuves</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ LVA (écrit et oral)</li><li>▪ LVB (écrit et oral)</li><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ Enseignement scientifique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ LVA (écrit et oral)</li><li>▪ LVB (écrit et oral)</li><li>▪ Histoire géographie</li><li>▪ Mathématiques</li></ul>

Cadrage des épreuves : cf. notes de service n° 2019-056 et suivantes du 18-4-2019



# L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE PREMIERE

## ■ Voie générale

L'élève de première communique au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale et qui fera l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu

## ■ Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu sont les suivants, selon les séries :

- |         |  |
|---------|--|
| ST2S :  | Physique-chimie pour la santé                          |
| STL :   | Biochimie – biologie                                   |
| ST2A:   | Physique – chimie                                      |
| STI2D:  | Innovation technologique                               |
| STMG :  | Sciences de gestion et numérique                       |
| STHR :  | Enseignement scientifique alimentation – environnement |
| S2TMD : | Economie, droit et environnement du spectacle vivant   |